

Soyez visible avec un équipement fluorescent ou réfléchissant



Que dit la loi ?

Equipements fluorescents ou réfléchissants : à quels critères faut-il prêter attention ?

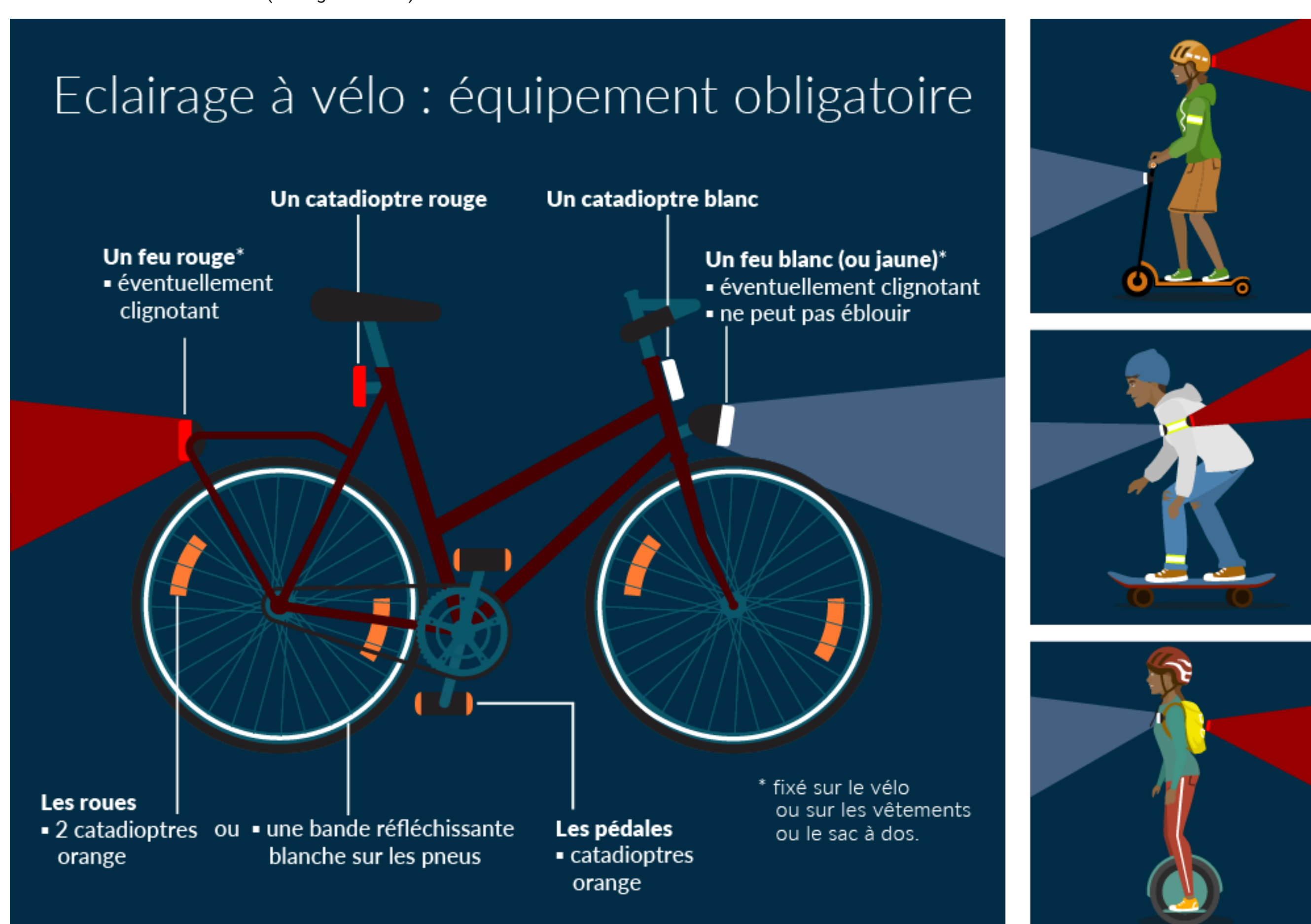
Pas de veste fluorescente ? Quels autres équipements fluorescents et réfléchissants sont disponibles ?

Que dit la loi ?

Catadioptre blanc à l'avant et rouge à l'arrière

- Le vélo doit obligatoirement être équipé d'un catadioptre blanc à l'avant et rouge à l'arrière.
- Des catadioptres jaunes ou orange doivent être installés dans les pédales.
- Le vélo doit en outre être équipé de deux catadioptres orange par roue ou de bandes réfléchissantes sur les pneus.

Cet équipement est obligatoire pour tous les vélos, à l'exception des vélos de petite taille (diamètre des roues inférieur à 50 cm ou vélos pliants), des vélos de course et des vélos tout-terrain (sans garde-boue)



La veste fluorescente est-elle obligatoire pour les cyclistes ?

Non, elle n'est pas obligatoire (et pour les piétons non plus). Les équipements fluorescents ou réfléchissants augmentent toutefois votre visibilité et sont donc vivement recommandés lors de vos déplacements dans l'obscurité.

Equipements fluorescents ou réfléchissants : à quels critères faut-il prêter attention ?

Pour être le plus visible possible, il est nécessaire de disposer – en plus d'un bon éclairage – d'équipements fluorescents et réfléchissants pour votre vélo, trottinette ou autre engin de déplacement. Tous les produits ne se valent cependant pas. Les conseils ci-dessous vous aideront à acheter (en ligne ou en magasin) des équipements fluorescents ou réfléchissants de qualité.

Toutes les couleurs ne sont pas aussi fluorescentes

Optez donc pour des produits dans les couleurs fluorescentes les plus visibles : jaune, vert ou orange.

Les équipements réfléchissants augmentent la visibilité

Les équipements fluorescents sont très utiles à la tombée ou à la levée du jour. Toutefois les équipements réfléchissants garantissent la meilleure visibilité dans le noir. Les équipements réfléchissants vous permettent d'être visible à 150 mètres dans l'obscurité (contre 50 mètres seulement si vous n'en êtes pas pourvu). Conclusion : optez pour un équipement non seulement fluorescent, mais aussi réfléchissant.

Choisissez un équipement que vous trouvez beau

N'achetez pas sans réfléchir une veste fluorescente ou tout autre produit que vous ne trouvez pas beau. Vous risqueriez de le laisser au fond de l'armoire après quelques utilisations. Il est possible de combiner visibilité et esthétique.

Informez-vous correctement

Investissez dans des équipements fluorescents et réfléchissants de qualité et consultez éventuellement les évaluations d'autres acheteurs.

Conseils pour l'achat d'une veste fluorescente

Si vous optez pour une veste fluorescente, suivez les conseils suivants :

- La veste de sécurité doit porter le marquage CE.
- La surface du matériel réfléchissant (bande grise sur la veste) doit être suffisamment grande.
- Une trop grande ouverture sur le côté diminue la visibilité latérale.
- La veste de sécurité doit être accompagnée d'un mode d'emploi comportant notamment les indications suivantes :
 - le nom et l'adresse du fabricant ;
 - le nom et l'adresse de l'organisme de contrôle ;
 - toutes les informations utiles relatives à la conservation et à l'entretien du produit ;
- La mention de la norme EN 1150 ou EN 20471 sur l'étiquette indique que la veste de sécurité répond aux exigences de sécurité ;

Enfin, suivez attentivement les conseils de lavage de manière à préserver la qualité et les performances de votre veste fluorescente.

Pas de veste fluorescente ? Quels autres équipements fluorescents et réfléchissants sont disponibles ?

Il existe entre-temps de nombreux modèles de vestes fluorescentes à la mode, mais aussi d'autres possibilités de se rendre visible tout en restant tendance. Quelques exemples :

- Si vous portez un sac, à vélo ou en trottinette, optez pour un modèle fluorescent. Ou pour un sac à dos avec des bandes réfléchissantes.
- Jouez la carte de la visibilité et de la sécurité : choisissez un casque fluorescent.
- Simple et rapide : des bandes ou des lanières fluorescentes autour de votre cheville, bras, jambe ou pied. Il existe aussi des bandes avec des voyants led intégrés.
- Autre solution simplissime et esthétique : les bandes adhésives réfléchissantes à coller sur votre sac à dos, votre vélo ou vos vêtements. Vous les trouverez dans la plupart des magasins de bricolage.
- Economique : les réflecteurs à placer sur les rayons des roues.
- Enfin, si vous vous promenez avec votre chien, équipez-le aussi d'une veste de sécurité fluorescente pour chiens.

Dernière mise à jour : 22 janvier 2019

VOIR AUSSI

LIENS UTILES

[Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens \(GRACQ\)](#)

[Agence wallonne pour la sécurité routière](#)

[Bruxelles-Mobilité](#)

[Code de la route](#)

[Vlaamse Stichting Verkeerskunde](#)

[Cool et visible à vélo ? Yes, you can !](#)

[#JeSorsJeBrille](#)

DERNIÈRES ACTUALITÉS POUR CE THÈME

PLUS D'ACTUALITÉS >



PROTECTION DES CONSOMMATEURS
QUALITÉ & SÉCURITÉ

Les parcs à trampoline ont su rebondir

LIRE LA SUITE >



QUALITÉ & SÉCURITÉ

Que pensez-vous de la réglementation sur la sécurité des équipements d'aires de jeux et l'exploitation des aires de jeux ?

LIRE LA SUITE >



QUALITÉ & SÉCURITÉ

Un « cowboysteak » à la maison ? Attention aux brûlures

LIRE LA SUITE >

Protection des consommateurs

Concurrence

Propriété intellectuelle

Entreprises

On-line

Ventes

Politique commerciale

Qualité & sécurité

Energie

Services financiers

NEWS ROOM

PUBLICATIONS

TRAVAILLER AU SPF

PLAINTES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DU SPF



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER